LA HARANGVE DV COVRIER EXTRAORDINAIRE

ENVOYEE PAR N. S. P. LE PAPE à la Reine Regente.



A PARIS,
Chez Guillaume Saſſier, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, ruë des Cordiers, proche Sorbone, aux deux Tourterelles.

M. DC. XXXXIX.

Auec Permißion.

LA HARANGVE DV COVRIER EXTRAORDINAIRE ENVOYEE PAR N. S. P. LE PAPE à la Reine Regente.

MADAME,

Sa SAINTETE' ſe trouuant informée des pernicieux Conſeils des Miniſtres de voſtre Eſtat, & preuoyant les funeſtes euenemés que leur malice pourroit cauſer, à creu vous deuoir aduertir par des ſentimens tres ſalutaires pour le repos vniuerſel de voſtre Royaume; Et repreſenter à voſtre Majeſté, qu'vne ame genereuſe ne ſe doit jamais ſouſmettre aux volontés d'autruy, que ſon diſcours ne ſe ſoit premierement ſoumis à ſa raiſon; par ce que l'obeïſſance que l'on rend à cette maiſtreſſe de nos actions,

couronne ceux qu'elle captiue : au lieu que si l'on suit seulement les mouuemens des autres, bien souuent la Courône & le Sceptre des Roys ne seruent que pour honorer le triomphe de leurs ennemis. La parfaite connoissance que toute la terre à de la puissance de vostre Genie, nous fait croire dans cette conjoncture, que vostre Majesté n'eut pas le temps de considerer les raisons malicieuses de vos Ministres, lors qu'ils vous persuadent de rauir à vostre peuple leur sacré Tresor, ny le prejudice qu'il pouuoit aporter à l'excelence de vostre vertu, puis que s'estant toûjours maintenuë dans son integrité, elle semble auoir esté blessée dans cette rencontre, par le refus que vostre Majesté fit de l'equité & de la justice, qui luy donnent beaucoup plus dauâtage que la fortune ; par ce que celle-cy en luy donnant la Couronne ne pare que de cendres, lors que la reputation meurt auec le corps, au lieu que l'autre en donnant le merite fait viure toûjours, & ne peut succomber aux funestes necessités de la mort ; ce n'est pas seulement par la fourberie de leurs auis qu'ils ont fait injure à vostre Majesté, mais bien lors qu'ils en ont temerairement tanté l'execution, & ils vous ont voulu priuer du plus noble droit qui vous fait Reine, en vous ostant le moyen de commander à des personnes libres & volontaires, se persuadans

qu'il ſufiſoit de regner, oü par la force ou par la puiſſance. Mais ſouuenés vous, s'il vous plaiſt, MADAME, que ceux qui tiennent les autres à la chaiſne ſont bien ſouuent les plus captifs, d'autant que la crainte d'vne rebellion leur oſte la liberté; & ſi vous experimentés maintenant cette verité, ſçachés s'il vous plaiſt que vos ſujets apres auoir perdu tous leurs biens n'ont pû ſouffrir qu'on leur aye voulu rauir ce pretieux gage, qu'ils tiĕnent par participation de la Diuinité; D'ou nous pouuons conclure que les precipités ſentimens de vos turbulans Miniſtres cauſent preſentement vn dommage plus cruel dans voſtre Royaume, qu'vne contagion eſchaufée, puis qu'il n'y a pas vne ſeule perſonne qui ne ſoit dangereuſement alterée. Voſtre Majeſté meſme, s'il m'eſt permis de le dire, ſe trouue contrainte dás cette occaſion d'imiter ceux qui cueillĕt les fruits auant que d'eſtre meurs, puis qu'elle eſt priuée du ſuccés fauorable qu'elle eſperoit de ſes entrepriſes. Ou ie vous prie de conſiderer que ces foibles eſprits ont là de tres mauuaiſes productions pour s'eſtre trop haſtés; puis qu'au lieu d'vne heureuſe fecondité, tout leur deſſein ne ſe terminera qu'à des auortons, & à vn effort inutile. Toute la France deplore, MADAME, que vous vous y trouuiés par vne bonté ſans eſgalle inſenſiblement engagée; & que cette ge-

nerosité que vous avés toujours témoignée dans vos resolutions se soit laissée prendre aux fourberies d'vn esprit dissimulé, neãtmoins le temps n'est pas encore trop court pour desiller vos yeux, & pour faire cõnoistre à vos sujets, que si ce rusé à voulu tromper vos sentimens, vous avés eu assés de força pour y resister, & pour conuaincre sa malice, agissés seulement en Souueraine, & non pas en interessée, conserués ce noble auantage de regner par la douceur & non pas par la force, de crainte que vous ne vous trouuiés commander par ce moyen à des rebelles, & non pas à des sujets libres & obeïssans; Apres quoy vous vous deués souuenir, MADAME, que l'illustre qualité de Regente misericordieuse ne vous donnera pas moins de titres par excellence apres vostre mort, qu'elle atache maintenant de pierres pretieuses à vostre Couronne; c'est cette merueilleuse vertu qu'on a toûjours reconnuë en vous, comme dans son principe, qui donne quelque consolation à vos sujets affligez, & qui leur fait esperer quelque soulagement dans leurs souffrances; sçachans bien que vous n'ignorés pas que la paix & l'vnion, sont la recompense des ames bien-heureuses, & que vous avés trop de vertu, pour permettre la destruction de vostre Royaume, qui en est infallible par la durée de cette diuision.

Toutes ces conſiderations, MADAME, ſont trop Chreſtiennes & trop equitables, pour eſtre refuſées, & vous aymés trop la paix pour ſoufrir plus long-temps ce deſordre : baniſſés s'il vous plaiſt ces peſtes, ces eſprits gangreinés qui l'entretiennent, & qui comme de Sangſuës ſont rauis de ſe nourir du ſang qu'vne guerre malheureuſe fait eſpandre, & donnés s'il vous plaiſt la guariſon à tout voſtre peuple malade, qui vous la demande par vne ſoumiſſion glorieuſe & volontaire, & par les vœus qu'il vous proteſte de faire pour voſtre proſperité (ſi vous le deliurés des perſecutiós d'vn tiran ſans exemple;) Vous n'en ſçauriés douter, MADAME, puis que le nom de protecteur eſt vn nom de juſtice, qui fait donner des benedictions eternelles à celuy qui les porte: Vos ſujets ſont trop raiſonnables pour oublier vn ſi ſouuerain bien, & pour ne pas continuer leurs prieres : ç'a eſté cet vnique motif qui à obligé ſa Sainteté de m'éuoyer vers voſtre Majeſté pour luy faire ſes juſtes remontrances, & pour luy demander la paix pour tout le Royaume : l'eſpere que ma delegation ne ſera point inutille, & que vous ne me refuſerés pas, ce que le Ciel, ſa Sainteté, vos Sujets, & voſtre propre conſcience vous demandent.